



Commune de Nordausques



*Région Hauts de France Département du Pas-de-Calais
Canton de Saint-Omer*

ARRETE du Maire

Le Maire de Nordausques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le concert donné par l'Harmonie de la Ville de Saint-Omer, place de la Mairie
Considérant la nécessité de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de
Cet événement,

ARRETONS

Article 1 : Du jeudi 27 juin 2024 à 20 h au vendredi 28 juin 2024 à 24 h :

La circulation et le stationnement seront interdits, place de la Mairie.

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux services de secours et de sécurité.

Article 3 : Des panneaux de signalisation et de pré-signalisation seront placés par les services techniques de la Commune conformément à l'instruction interministérielle du 15/07/1974 relative à la signalisation temporaire des routes.

Article 4 : La Gendarmerie, les services techniques de la Commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nordausques, le 25 juin 2024.

**Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.**